



Policier gardien de la paix femme/homme

1 concours, 100 spécialités, devenez gardien de la paix.

Plusieurs milliers de postes sur toute la France !

La police nationale organise un **concours** pour recruter et former **de futurs gardiens de la paix**.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne **du 20 octobre 2025 au 19 janvier 2026**.

Les premières épreuves débuteront le 3 mars 2026.

Les avantages du métier

- être au plus près de l'action de police de terrain ;
- découvrir la diversité des métiers aux multiples facettes : policier « maître-chien », policier motocycliste, policier en brigade des stupéfiants, policier en police-secours, enquêteur...;
- accéder aux fonctions et aux grades à responsabilités (de brigadier-chef à commissaire de police) par examens et concours internes ;
- une rémunération nette mensuelle attractive au 1^{er} janvier 2025 :
 - en Île-de-France : 2 344 euros une fois titularisé à 3 917 euros en fin de carrière ;
 - en province : 2 161 euros une fois titularisé et 3 704 euros en fin de carrière.
- bénéficier de formations pour se spécialiser et évoluer tout au long de sa carrière.

Les qualités requises

- adaptabilité ;
- esprit d'équipe ;
- sens du relationnel ;
- résilience ;
- maîtrise de soi.

Les conditions d'accès *

- de 17 à moins de 45 ans ;
- titulaire d'un Bac (ou 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle) ;
- nationalité française ;
- en règle avec le service national (JDC, ou ex JAPD) ;
- bonne condition physique ;
- casier judiciaire vierge.

** les limites d'âge et les conditions de diplôme peuvent faire l'objet de dérogations.*

Les missions

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs.

Son travail s'effectue dans des commissariats, des services d'enquête, de renseignement, des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.

La formation

Les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (entre 1 570 et 1 617 euros nets/mois) de 12 mois dans une l'école nationale de police (ENP). Ils sont hébergés gratuitement pendant leur scolarité dans l'école. La scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain. Elle recouvre les missions principales qu'un gardien de la paix est amené à exécuter une fois affecté.

+ d'informations sur notre site carrière : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/nos-voies-dacces/devenir-policier/gpx/ext>

Inscriptions : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/inscriptions-aux-concours-et-selections/gardien-de-paix-1ere-session-2026-concours-externe>

Une question, un renseignement ? Contactez-nous :

- par téléphone au n° vert 0800 22 0800 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à

16h) ;

- par mail en remplissant un formulaire de contact sur le site de la police nationale ;
- en échangeant avec les e-ambassadeurs policiers de la plateforme Objectif Police ;
- en rencontrant les délégués au recrutement sur les salons et forums ou dans leurs locaux ;
- en contactant les délégués au recrutement de votre zone géographique.